

Combien gagnent les élus des nouvelles communes?

POLITIQUE Les exécutifs de Martigny, de Val de Bagnes et de Noble Contrée se sont fixé des salaires qui viennent d'être validés par les législatifs. En Entremont, celui du président dépasse ceux de la plupart des villes.

PAR ROMAIN.CARRUPT@LENOUVELLISTE.CH

Qui dit nouvelle commune dit première fixation du salaire des élus. A Val de Bagnes mercredi dernier, le Conseil général a validé, dans le cadre du budget, la décision du Conseil communal, compétent pour statuer sur sa rémunération. Résultat: le président PLR Christophe Maret touchera 220 000 francs par an pour un 100%, contre 54 000 francs pour le vice-président et 48 000 francs pour les conseillers à 40%. La rétribution du premier citoyen de la commune s'approche de celle du président le mieux payé de Suisse romande, à savoir Philippe Varone et ses 275 000 francs annuels pour diriger la Ville de Sion. Un montant qui avait été calqué sur celui des conseillers d'Etat, avant que l'abandon de la rente à vie ne fasse passer le montant à 300 000 francs. Dans l'autre sens, le président de Val de Bagnes et ses 10 000 habitants touche plus d'argent que ses homologues de Martigny (144 000 francs), de Crans-Montana (180 000 francs), de Sierre (189 000 francs dont 20 000 francs pour la vice-présidence d'Oïken) et de Monthey (190 000 francs).

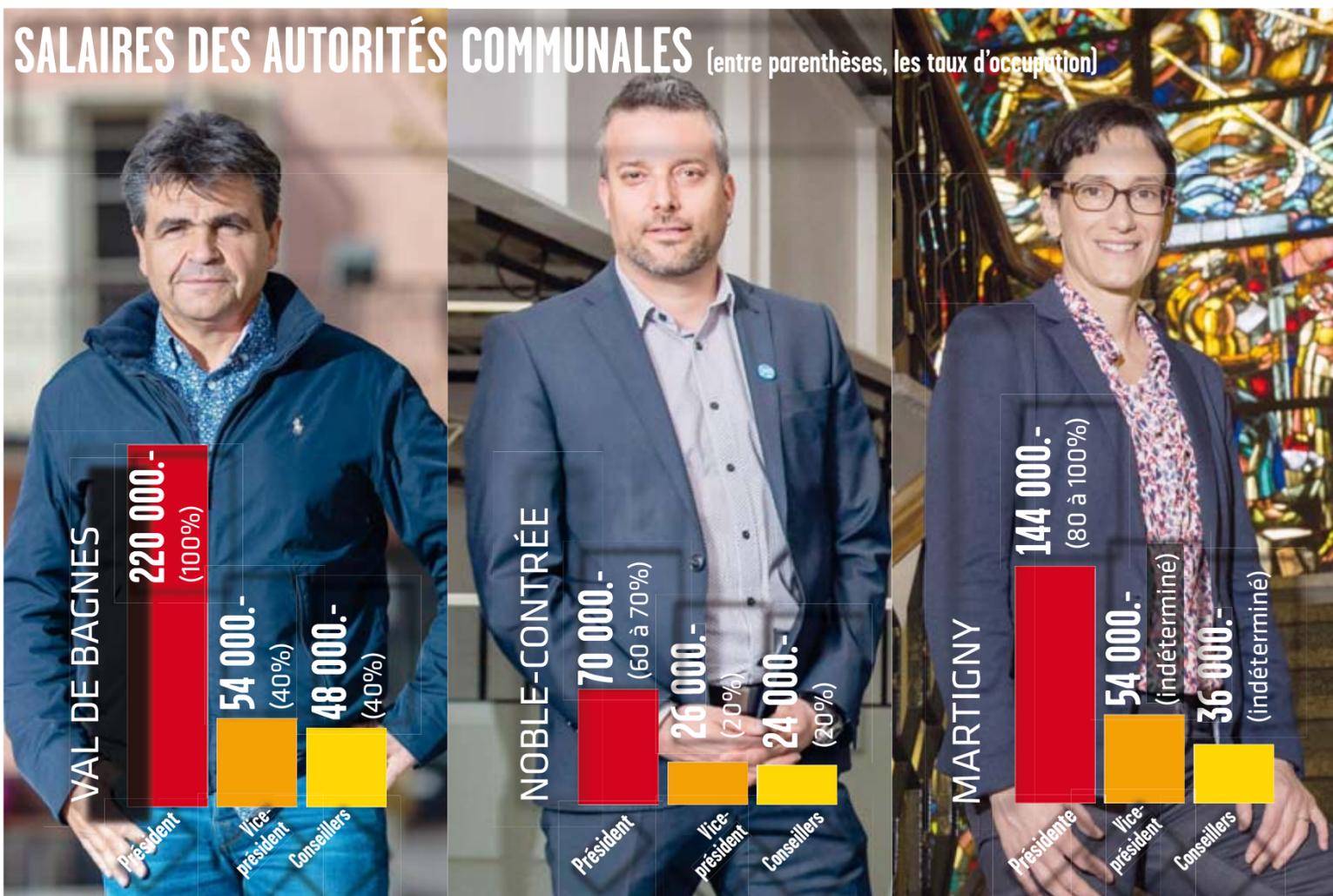
«Comme dans le privé»

«Mon salaire s'inscrit dans la continuité de celui de mon prédécesseur, moyennant une petite progression, comme il n'y avait pas eu d'adaptation depuis huit ans. La nouveauté est aussi que les élus reçoivent un forfait unique, vu que les rémunérations liées aux conseils d'administration sont désormais reversées à la caisse communale.» Christophe Maret justifie les 18 300 francs versés douze fois par an pour diriger la commune la plus riche du canton. «Val de Bagnes, c'est un budget de 130 millions, 300 collaborateurs et une population qui se multiplie pendant la saison touristique. Les défis sont grands et, dans le privé, il n'est pas rare de trouver ce type de sommes.»

La commission de gestion du Conseil général, qui a préavisé positivement le budget de la municipalité, acquiesce. «Les montants touchés par l'exécutif n'ont pas soulevé de débat. Ils ne nous ont pas paru exagérés par rapport à la fonction», informe son président Baptiste Darbellay.

Noble Contrée double le montant de Veyras

A Noble Contrée aussi, l'exécutif a dû réfléchir à sa rémunération. En l'occurrence, le président PLR Stéphane Ganzer recevra 70 000 francs, soit le double de ce qu'il touchait à la tête de Veyras. «On a estimé que cette rémunération était adaptée à la taille de la nouvelle commune qui compte 4500 habitants», défend le principal intéressé. «Nous nous sommes basés sur un taux estimé entre 60% et 70%, en nous inspirant notamment de ce qui se faisait dans des communes comparables.» Pour un 20%, les conseillers perçoivent 24 000 francs et la vice-présidente 26 000 francs.



Les présidents Christophe Maret, Stéphane Ganzer et la présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz. SACHA BITTEL, HÉLOÏSE MARET

Statu quo à Martigny

Enfin, l'exécutif de Martigny n'a pas augmenté sa rémunération, après la fusion avec Charrat et ses 1900 habitants. «Ça aurait été mérité, vu que les montants n'ont pas été adaptés depuis douze ans et que le territoire s'est en plus agrandi. Nous y avons cependant renoncé, en estimant peu opportun d'augmenter nos rémunérations en période de crise», note Anne-Laure Couchepin Vouilloz, dont la rémunération reste donc fixée à 144 000 francs, contre 54 000 francs pour le vice-président et 36 000 francs pour les conseillers.

«Mon salaire correspond à un 80% à 100%. Cela dit, avec mes collègues conseillers, nous préférons appréhender notre fonction comme un mandat et ne pas parler de taux. Si on s'engage, c'est qu'on est d'accord avec la charge de travail et la rémunération», insiste la PLR, en précisant que les membres de l'exécutif octodurien ne touchent pas d'autre défraiement ou revenu annexe, si ce n'est quelques conseils d'administration peu rémunérateurs. Les jetons de présence de Sinergy sont notamment reversés à la caisse communale.

Les élus de Val de Bagnes et de Noble Contrée rétrocèdent aussi les revenus tirés de sociétés dans lesquelles ils siègent pour le compte de la commune. Ce qui n'est pas le cas partout, faussant certaines comparaisons.

4 QUESTIONS À...

DAVID GIAUQUE PROFESSEUR DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (IDHEAP)

«Les contribuables sont en droit d'être choqués»

220 000 francs par an pour présider Val de Bagnes, c'est normal ou c'est trop?

C'est un revenu confortable qui peut apparaître comme royal. J'aurais tendance à dire, tant mieux pour le président si la richesse de la commune se reflète dans son salaire. Reste que sous l'angle de la légitimité, il peut paraître difficile de justifier ce montant vis-à-vis des payeurs d'impôts qui seraient en droit d'être choqués. Cela dit, chaque commune est compétente pour fixer ses rémunérations, en fonction de critères stratégiques et politiques, et peut-être que la complexité du travail effectué à Val de Bagnes justifie cette somme. En général, je ne suis pas quelqu'un qui est dérangé par les salaires publics, car ils sont bien inférieurs à ceux du privé.

Christophe Maret avance précisément cet argument et souligne que sa commune gère un budget de 130 millions de francs et emploie 300 personnes.

La direction d'une commune nécessite effectivement beaucoup de com-

pétences et un engagement souvent supérieur au taux de travail fixé, soirs et week-ends compris. De moins en moins de volontaires se pressent au portillon de ces fonctions toujours plus complexes et dans lesquelles on se fait beaucoup d'ennemis, poussant parfois au démenagement. L'exposition à des poursuites judiciaires grandit aussi. Il faut donc que les postes d'élus aient une certaine attractivité salariale, dans la mise en balance entre les compétences requises et le marché de l'emploi. Val de Bagnes gère un budget colossal, mais emploie beaucoup moins de collaborateurs que les 12 000 du CHUV dont le directeur des ressources humaines ne gagne probablement pas autant.

Le salaire des présidents de Sion et de Val de Bagnes avoisine celui de certains ministres cantonaux. Justifié?

Si le président d'une grande commune peut avoir autant de travail qu'un conseiller d'Etat, il a assurément moins de dossiers sur son bureau. Mais on devrait plutôt se de-

mander si les conseillers d'Etat sont assez payés. J'en doute. La fonction est soumise à des pressions extrêmes et est difficilement valorisable dans un CV. Avec la fin des rentes à vie, le risque financier d'une non-réélection est important, comparé à des fonctions de direction dans le privé, où l'on peut facilement atteindre les montants qui ont cours aujourd'hui au sommet de l'Etat.

Certaines communes comme Val de Bagnes prévoient une rétrocession des revenus tirés de conseils d'administration dans lesquels siègent leurs élus. D'autres, comme Sierre, ne le font pas. Quelle est la meilleure pratique?

Le premier système est clairement à privilégier. La transparence qu'il garantit légitime davantage le salaire de l'élu. Il est extrêmement important que les jetons de présence des sociétés dont les collectivités publiques sont actionnaires reviennent aux communes, quitte à ajuster les rémunérations à la hausse.